

En application du décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior

**Le président de l'université**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il est créé à l'université Marie et Louis Pasteur, une commission pour décider de la titularisation d'un Chaire Professeur Junior en tant que Professeur des universités au 1<sup>er</sup> septembre 2026, affecté à l'UFR STGI et rattaché à l'unité de recherche FEMTO-ST en section 63 : « Génie électrique, électronique, photonique et systèmes ».

**ARTICLE 2 :** La composition de la commission est la suivante :

**PRÉSIDENT :** Monsieur Morvan OUISSE, Professeur des Universités, SUPMICROTECH

**MEMBRES :** Madame Marie-Cécile PERA, Professeur des Universités à l'UMLP – IUT Nord Franche-Comté  
Madame Catherine CADET, Professeur des Universités à l'INP Grenoble  
Madame Daniela DRAGOREMISCU, Professeur des Universités à LAAS-CNRS  
Monsieur Kodjo AGBOSSOU, Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières  
Monsieur Souso KELOUWANI, Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières

**ARTICLE 3 :** Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

  
Hugues DAUSSY

